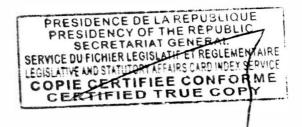
LOI N°	2021/010	DU	2 1 JUIN 20 21
LOIN		טט	

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021/002 DU 26 MAI 2021 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2020/018 DU 17 DECEMBRE 2020 PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2021



Le Parlement a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : ARTICLE 1^{er}.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2021/002 du 26 mai 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAT.
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIE TREGLEMENT IRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COP

Yaoundé, le 2 1 JUIN 2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AUL BIYA